

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est LE régime de protection sociale des professions du monde agricole

Elle regroupe les différentes branches de la Sécurité sociale que sont la santé, les aides aux familles, la retraite, la prévention des risques professionnels, les accidents du travail et maladies professionnelles, le recouvrement des cotisations, la médecine préventive...

**De par son offre de services « tout en un »,
la MSA est le seul régime de protection sociale avec un « guichet unique ».**

Quizz : parmi les valeurs ci-dessous, à votre avis, quelles sont celles qui guident l'action de la MSA depuis sa création ? *

- 1) La solidarité
- 2) La responsabilité
- 3) La démocratie

Fort de ses 16 000 salariés répartis entre la caisse centrale (CCMSA), la structure informatique, les 35 caisses et les agences locales, auxquels s'ajoutent 9 000 collaborateurs pour déployer son offre de services sanitaire et sociale, et les élus bénévoles,

**le groupe MSA assure une vraie présence de proximité
et constitue une force d'environ 50 000 personnes sur tout le territoire.**

La MSA en chiffres : 2^{ème} régime de protection sociale en France !

La MSA, c'est :

- ☺ 1,1 million d'actifs au régime agricole au 1er janvier 2018 dont 658 441 salariés, soit 58 %.
- ☺ 26,8 milliards d'euros en 2018 de prestations sociales versées à 5,6 millions de bénéficiaires.
- ☺ 1 personne sur 10 en France bénéficie d'une prestation servie par la MSA : 5,6 millions de ressortissants.
- ☺ Près de 500 000 retraités bénéficient simultanément d'une retraite aux 2 régimes agricoles.

Et c'est aussi :

- ☺ 11,2 milliards d'euros de prestations maladie et maternité.
- ☺ 153 millions d'euros de dépenses d'action sanitaire et sociale.
- ☺ 50 % des prestations versées pour le poste « vieillesse et veuvage », soit 13,1 milliards d'euros en 2018.

Quizz : d'après vous, en 2018, le montant des cotisations au régime agricole a-t-il : *

- 1) augmenté de 2,6 % ?
- 2) baissé de 2,6 % ?

Comment la MSA a-t-elle géré la crise sanitaire du COVID-19 ?

Préambule

« Depuis le début de l'épidémie, la MSA est pleinement mobilisée pour faire face à la crise sans précédent du Covid-19. La MSA s'est mise en ordre de marche. Ainsi, **grâce à la mobilisation de tous ses salariés, elle contribue activement au maintien indispensable de sa mission de service public**, en garantissant notamment le versement de l'ensemble des prestations **sans délai supplémentaire** auprès des salariés, exploitants et employeurs agricoles.

Notre réseau de délégués cantonaux, récemment élus, doit être en première ligne pour faire remonter les difficultés rencontrées par nos adhérents sur le terrain et ainsi **mettre en œuvre la protection sociale du dernier kilomètre**. (...)

Responsabilité, Solidarité, Mutualisme : plus que jamais, les valeurs de la MSA sont à l'honneur en cette période de crise, et en totale cohérence avec l'ensemble de nos actions menées sur le territoire et dans ce contexte d'exception. Aujourd'hui plus que jamais, **les acteurs du monde agricole et rural montrent à quel point ils sont indispensables en permettant l'approvisionnement vital de tous les Français. Ils doivent pouvoir compter à leur tour sur nous tous. (...)** »

L'organisation inédite mise en place par la MSA pour ses ressortissants face au COVID-19...

- 1) garantir le versement de l'ensemble des prestations, sans délai supplémentaire : les prestations maladie, famille et retraite ont été payées dans les conditions habituelles, depuis le 16 mars.
- 2) assurer la continuité du service à ses adhérents : dès le 24 mars, la CCMSA a diffusé dans les caisses des fiches de prévention SST dans le cadre de la continuité d'activité pendant cette période de crise sanitaire,
- 3) informer sur les mesures de report des cotisations.
- 4) veille auprès des plus fragiles et des adhérents isolés.
- 5) répondre à plus de 12 000 appels par jour au niveau national.
- 6) maintenir les visites médicales du travail ne pouvant pas être faites à distance pour les salariés affectés à des postes jugés prioritaires dans les entreprises.
- 7) mettre en place des mesures exceptionnelles de report de paiement des cotisations et contributions sociales.
- 8) lancement de **MSA Solidaire**, chaîne de solidarité portée, sur la base du volontariat, par les femmes et les hommes de la MSA auprès des adhérents les plus fragiles. Le dispositif a permis le soutien et l'accompagnement des populations les plus fragiles par les salariés et élus du groupe MSA avec plus de **145 000 actions** menées sur l'ensemble du territoire et **près de 225 000 personnes accompagnées** depuis le début de l'épidémie. Résultat exceptionnel à mettre au crédit des 16 982 délégués et des 24 000 salariés du groupe MSA (**dont les 35 caisses de MSA, iMSA, la Caisse centrale, Présence Verte et Bulle d'Air**). Parmi les actions, 83 % sont des appels de convivialité aux personnes les plus fragilisées par la crise, 11 % concernent des dons de masques, d'équipements médicaux, de tablettes... et 6 % consistent à rendre des services de proximité : courses, démarches administratives, aides au transport, etc...

A noter que les professionnels de santé de la MSA (médecins-conseils, médecins du travail, infirmiers, dentistes- conseils) sont restés à disposition des autorités sanitaires pour aider à faire face à cette crise sanitaire.

Des processus pratiques lisibles et visibles pour tous...

- 1) procédure mise en place pour assurer une **permanence des soins dentaires**.
- 2) délivrance des **avis d'arrêt de travail** et de versement des indemnités journalières.
- 3) FAQ mise à jour par le Secrétariat d'Etat chargé des **personnes handicapées** répondant à des questions concernant les personnes handicapées : l'Agefiph relaie aux salariés et aux employeurs.
- 4) guide de mise en œuvre des **mesures ASS exceptionnelles**, « Gestion crise Covid19 » : accompagner au mieux les services sociaux de la MSA dans leurs actions.
- 5) sur les **postures adéquates en télétravail**.
- 6) fiche récapitulant les principaux **axes de déconfinement** annoncés par le premier ministre le 19 avril.
- 7) état lié aux impacts de la crise sanitaire de la Direction Santé Sécurité au Travail relatives aux **masques, tests biologiques et autres protections**.
- 8) mise en place d'une carte des lieux de test virologique (RT-PCR) du coronavirus via Sante.fr.
- 9) **fiche de recommandations en matière d'aération, de ventilation et de climatisation** en période d'épidémie de COVID-19 : utilisation des systèmes de climatisation et appareils autonomes rafraîchissant l'air, qui constitue un sujet de préoccupation dans la perspective de la prochaine saison estivale à tendance chaude.
- 10) lettre d'information du Ministère du travail sur **les mesures pratiques que l'employeur doit prendre afin de protéger la santé de ses salariés** face au virus.

et plus encore :

- 1) **partenariat engagé par la MSA auprès de l'AMRF** (Association des maires ruraux de France).
- 2) **aide exceptionnelle de solidarité** versée automatiquement le 15 mai par la MSA pour les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou des allocations logement (APL).

- 3) validée par le bureau du Conseil d'Administration de la caisse centrale de MSA du 17 avril dernier, une lettre d'information de la CFDT, alliant solidarité et force de propositions !



INFORMATION | EMPLOI | PROTECTION SOCIALE | ACCOMPAGNEMENT

Face à cette crise, la CFDT agit avec au cœur de son action la solidarité

- 4) **dispositif de traçage des cas contacts** mis en place sous forme de « brigades » par l'assurance maladie. La MSA s'organise afin d'être un appui sur le dispositif.
- 5) **Bimsa spécial** consacré à la gestion de la crise par la MSA : de nombreux témoignages et retours d'expérience, consacrés essentiellement à MSA solidaire et au soutien apporté au monde agricole.
- 6) La MSA se porte volontaire en appui des ARS (Agences Régionales de Santé) dans le dispositif visant à casser les chaînes de contamination dans la lutte contre les foyers épidémiques les plus importants (dits clusters). 287 ETP dans le réseau ont été sollicités.
- 7) session Webinaire sur « *Adopter et faire adopter les bons gestes et attitudes face aux épidémies* ».
- 8) la CCMSA présente à **l'ouverture du Ségur de la Santé** par le Premier ministre et le ministre des Solidarités et de la Santé le 25 mai dernier : une déclinaison opérationnelle de la promesse du Président de la République d'un plan massif d'investissement et de revalorisation pour l'hôpital public.



- ☺ **Plan stratégique MSA 2025** : à l'occasion du Salon International de l'agriculture (SIA), la MSA a remis au Président de la République et au Gouvernement son **livre blanc** et ses 20 propositions pour **lutter contre le sentiment de fracture territoriale** qui émerge dans de nombreux territoires.
- ☺ **Gouvernance** : les élections des Conseils d'administration des caisses de MSA auront lieu par correspondance, en septembre. La décision **s'est imposée pour des raisons de sécurité et de prudence fondamentales à respecter** dans ces circonstances exceptionnelles. En attente de pouvoir organiser des événements mutualistes, de rencontrer tous les élus et poursuivre l'animation des échelons locaux qui sont l'ADN de notre MSA.
- ☺ **Syndical** : notons que, **depuis plus de 3 ans**, la CFDT et la direction de la MSA des Alpes du Nord ont signé un accord de mise en place du **télétravail** jusqu'à 2 jours par semaine.

Réponses QUIZZ :

Q1 : les 3

1. La solidarité s'exprime entre les générations, entre des métiers multiples, entre des territoires de production forte ou non, entre individus avec une bonne santé ou fragiles.
2. La responsabilité relève à la fois de la capacité à prendre des décisions et à s'engager pour soi-même et pour l'intérêt de tous et du devoir de répondre de ses actes.
3. La démocratie sociale est le mode d'expression d'une volonté collective via le principe "un Homme, une voix".

Q2 : le montant des cotisations au régime agricole a BAISSÉ de 2,6 % !